

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, le vingt février à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : M GODRON (Beuvron amont), MM BOUQUIN, BARDON, DUPONT (Centre Amont), MM GAULT, CHESNEAU (Beuvron aval), MM DESROCHES, TOUCHET, LHOMME (Centre Aval), MM PRINCE, ROBERT, Mme VALOIS (Centre Cosson), MM LEROUX, PICHET, SAUVE (Bas Cosson) et M GILBERT (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : MM BEIGNET, GARNIER (Beuvron amont), MM REPINCAY, DUCHALAIS (Beuvron Aval), MM CHICOINEAU, MOREAU (Bièvre), M FROMENT (Bassin cosson).

Assistaient à la réunion : M MAURICE (Centre cosson) et M DUPIN, trésorier de Bracieux.

Date de la convocation le 29 janvier 2013.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte de gestion 2012**
- **Approbation du compte administratif 2012**
- **Affectation des résultats 2012**
- **Vote du Budget primitif 2013**
- **Renouvellement de la ligne de trésorerie**
- **Personnel du Syndicat**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président rappelle le compte rendu de la dernière réunion du comité syndical dont l'ordre du jour principal était les orientations budgétaires 2013.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Dressé et présenté par Gilles DUPIN, Receveur Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur Christian LEROUX, Premier vice-président, après la lecture du Compte Administratif 2012, fait constater les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR 2012
RECETTES	559 656,92 €	114 490,65 €	84293 €
DEPENSES	415 592,71 €	9 017,30 €	13 735 €
RESULTAT	144 064,21 €	105 473,35 €	- 47 442 €

Après en avoir délibéré, les délégués votent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2012.

AFFECTATION DU RESULTAT DE EXERCICE 2012

Le comité syndical, après avoir entendu le compte administratif 2012, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de **144 064,21 €**
- Un excédent cumulé d'investissement de **105 473,35€**

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 144 064,21 € comme suit :

- Au compte R 002, excédent de fonctionnement reporté.

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'investissement de 105 473,35 € comme suit :

- Au compte R 001, excédent d'investissement reporté.

BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Président présente le budget primitif 2013.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2013.

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	427 214 €	427 214 €
INVESTISSEMENT (RAR+VOTE)	358 416 €	358 416 €

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le président rappelle les conditions de versement des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région Centre. Dans l'attente du versement de celles-ci, il propose de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de **100 000 Euros** auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE FRANCE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Autorise Monsieur le Président à renouveler cette ligne de trésorerie dans la limite de 100 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE France dans les conditions suivantes :
 - Taux variable EONIA + 3,5% soit à ce jour de 3.568%,
 - Commission engagement 100 €,
 - Tirage minimum 5 000 €,
 - Frais de tirage : offert.
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- **ETUDE BILAN DU CONTRAT DE BASSIN** : 6 offres ont été réceptionnées. L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 14 février. L'analyse des offres est en cours.
- **ETUDE CONTINUTE ECOLOGIQUE** : Prochaine réunion le 5 avril : Présentation de la phase diagnostique par le cabinet SINBIO.
- Question de M. Godron concernant les impacts des vidanges d'étangs sur le cours d'eau.

Fin de la séance 19h00

La séance est clôturée par le verre de l'amitié.

En annexe :

- *Tableau financier du Compte Administratif 2012*
- *Tableau financier du Budget Primitif 2013*